



MARCHES PUBLICS DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

**REFONTE DES SITES INTERNET DE LA VILLE D'ANDRESY
COMPRENANT LES MISSIONS DE CONCEPTION, CREATION ET
FOURNITURS D'UN SITE DE GESTION DU CONTENU**

Lettre de Consultation

PROCEDURE ADAPTEE INFERIEURE A 25 000 € HT
ARTICLES 30-I-8° DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES
PUBLICS

Remise des offres :

Date limite de réception : 20 décembre 2018

Heure limite de réception : 12H00

OBJET DU MARCHE

Les technologies et les usages évoluent vite, c'est pourquoi il est important de réaliser une refonte globale, à savoir graphique, technique et éditoriale du site de la ville d'Andrésy avec la fourniture d'une solution de gestion de contenus, open source, ouverte et évolutive.

Cette consultation a donc pour objet la refonte globale du site de la ville et de son application mobile :

- www.andresy.com

Il s'agira également de créer le site de l'Espace Julien-Green, la salle de spectacles de la ville d'Andrésy, à l'image de celui du TAD de Saint-Germain-en-Laye.

La ville d'Andrésy a ouvert son site internet en août 2013. Le cahier des charges valant acte d'engagement joint vise donc à décrire les attentes de la ville d'Andrésy, à qualifier ses besoins et les prestations à réaliser, à définir les résultats attendus et à fixer les contraintes de cette intervention externalisée.

Les exclusions du présent marché :

l'hébergement du site de la ville, www.andresy.com

Le présent marché public est alloté en application de l'article 32 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics. Il est décomposé de la manière suivante :

- LOT 1 : création graphique des différents sites concernés (ville, application mobile, Espace Julien-Green)
- LOT 2 : déploiement technique de la nouvelle plateforme web du site internet et son cadre technique

Le marché public est également composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles :

- **La tranche ferme** concerne la conception, la création et le déploiement technique du site internet de la Ville d'Andrésy ;
- **La tranche optionnelle n° 1** concerne, la conception, la création, et le déploiement technique de l'application mobile du site internet de la Ville d'Andrésy ;
- **La tranche optionnelle n° 2** concerne, la conception, la création et le déploiement technique du site internet de l'Espace Julien Green (salle polyvalente et de spectacle de la Ville d'Andrésy).

PROCEDURE

Dans le cadre d'une procédure de marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, nous venons vers vous afin de solliciter une offre, qui suppose la description la plus précise possible de votre offre.

Suite à la réception des offres, le pouvoir adjudicateur pourra librement et de sa seule initiative décider d'engager, ou de ne pas engager, des négociations avec les candidats ayant remis une offre et dont la candidature aura été agréée.

IMPORTANT : Considérant l'urgence de cette mission, les négociations se dérouleront de préférence par courrier électronique. Les candidats s'engagent à fournir une adresse électronique valide.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix et sur la valeur technique.

PIECES DE L'OFFRE

Chaque candidat devra produire un dossier d'offre comprenant les pièces suivantes :

- DC1 complété
- DC2 complété, avec documents complémentaires permettant d'apprécier la capacité financières, et techniques du candidat
- Déclaration appropriée de banque ou attestation d'assurance, en cours de validité, garantissant la responsabilité de l'entreprise à l'égard des tiers et de la personne publique en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ;
- Les CV de l'équipe travaillant sur le projet, ainsi que des références similaires du candidats (si possible sur les 3 dernières années).
- Cahier des Clauses Particulières valant acte d'engagement (daté, paraphé et signé) ;
- Mémoire technique précisant notamment: le planning prévisionnel détaillé de conception et réalisation, les cycles d'étapes et validation, l'identification de l'interlocuteur dédié au projet, la méthodologie de travail employée,...) ;
- Un devis détaillant ses prix par étape et RIB
- Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents :
 - Pour le volet fiscal, l'attestation de régularité fiscale délivrée par la DGFIP (Ministère de l'Economie),
 - Pour le volet social, l'attestation de marché public délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes qui attestent que l'entreprise est à jour pendant toute l'année civile.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Conformément à l'article 62 du décret susmentionné, la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

<i>Critères</i>	<i>100 %</i>
Valeur technique	60%
Prix	40%

UNE NOTE TOTALE PRENANT EN COMPTE CHAQUE CRITERE SERA ATTRIBUEE A CHAQUE CANDIDAT SUR 100 POINTS.

I. VALEUR TECHNIQUE (60 POINTS)

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique du candidat.

- a) La présentation de la démarche globale et de chaque phase de la prestation (30 points) ;
- b) Le planning prévisionnel (15 points) ;
- c) Moyens humains et techniques dédiés à la prestation (équipe dédiée, profil et expérience des membres de l'équipe dédiée) (15 points) ;

II. PRIX (40 POINTS)

Le critère prix sera apprécié au vu des montants figurant dans le devis de chaque candidat.

Le nombre de points maximum (40) sera attribué au candidat le moins-disant. Les autres candidats se verront décerner les points en fonction de la formule suivante :

$$(\text{Prix du moins-disant} / \text{Prix du candidat analysé}) \times 40.$$

Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.

UNE NOTE TOTALE PRENANT EN COMPTE LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE ET LE PRIX SERA ATTRIBUEE A CHAQUE CANDIDAT SUR 100 POINTS.

NB : Les informations demandées figurant sur un autre support que le mémoire technique ou pièces contractuelles, notamment plaquettes commerciales, ne pourront être prises en compte lors de l'analyse des offres.

REMISE DES OFFRES :

Les propositions des candidats devront être réceptionnées au plus tard le 20 décembre 2018, 12 h00, par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse suivante : par **courriel** (format souhaité : PDF) à l'adresse suivante :

achats-marches@andresy.com

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites, ne seront pas retenus.

Tout candidat ayant soumis une offre sera informé par écrit (courrier ou courriel) de la suite qui lui sera réservée. L'offre ou les offres retenues feront l'objet d'une formalisation par voie de convention.

Pour tout complément d'information, il est possible de s'adresser à :

Service marchés publics

N° de téléphone : 01 39 27 11 04

Courriel : achats-marches@andresy.com